

**PROCÈS-VERBAL DE LA NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE
L'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC,
TENUE LE VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020 À 10 H 30
PAR WEBDIFFUSION**

PRÉSENCES À LA TRIBUNE :

M ^{mes}	Nathalie Houle, FCPA, FCMA	Présidente du Conseil
	Geneviève Mottard, CPA auditrice, CA	Présidente, chef de la direction et secrétaire de l'Ordre
	Chantal Laberge	Secrétaire d'assemblée (à distance)

INVITÉS :

M.	Charles-Antoine St-Jean, FCPA, FCA	Président et chef de la direction de CPA Canada
M ^{me}	Mélanie Charbonneau, CPA, CA	Vice-présidente, Administration, finances et soutien aux membres

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente du Conseil d'administration souhaite la bienvenue aux membres en webdiffusion, présente les personnes à la tribune et obtient confirmation de la présidente, chef de la direction et secrétaire de l'Ordre que la présente assemblée respecte le quorum fixé par le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et les élections à son Conseil d'administration*.

2. AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

a) Lecture de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été transmis par courriel le 5 août 2020 à tous les membres.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

- QUE l'assemblée soit exemptée de la lecture de l'avis de convocation.

AGA 2020/2021	70	ADOPTÉE
----------------------	-----------	----------------

b) Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

- D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

AGA 2020/2021	71	ADOPTÉE
----------------------	-----------	----------------

3. PRÉSENTATION DES RÈGLES DE DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

La présidente du Conseil explique les règles du déroulement de l'assemblée. Elle sollicite les membres à distance afin qu'ils transmettent leurs questions à l'avance. Elle explique que le vote secret se fera à même la plateforme électronique en sélectionnant une des options qui seront affichées à l'écran. Les résultats des votes seront confirmés par la présidente, chef de la direction et secrétaire de l'Ordre.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ORDRE DU 6 SEPTEMBRE 2019**

Sur proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ** :

- QUE l'assemblée soit exemptée de la lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre du 6 septembre 2019.

AGA 2020/2021

72

ADOPTÉE

Sur proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ** :

- D'ADOPTER le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre du 6 septembre 2019.

AGA 2020/2021

73

ADOPTÉE

5. **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL**

La présidente du Conseil résume les faits saillants de l'exercice 2019-2020. Elle souligne, entre autres, les réalisations de l'Ordre les plus marquantes, telles que :

- La création d'un guide Web sur les pratiques des CPA afin de mettre en lumière l'intégration des nouvelles technologies ainsi que les nouveaux champs d'expertise qui s'ouvrent à la profession;
- L'accréditation d'un tout premier maître de stage en comptabilité publique, profil TI;
- Le déploiement d'une plateforme de classe virtuelle pour le développement professionnel;
- Le dépôt auprès de l'Office des professions d'un projet de refonte du Code de déontologie des CPA et le travail en cours sur le guide d'application;
- L'amélioration des processus d'inspection professionnelle et de vigie de la pratique professionnelle afin de resserrer les mécanismes de protection du public;
- La vigie législative de l'Ordre, entre autres :
 - L'étroite collaboration avec le Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale, mandaté par le Secrétariat aux aînés, pour développer une formation destinée spécifiquement aux CPA en lien avec le projet de loi 18 portant sur la protection des personnes vulnérables;
 - La nouvelle mouture du projet de loi sur la médiation fiscale qui entrera en vigueur prochainement afin de reconnaître l'expertise des CPA en matière fiscale et de confier à l'Ordre la responsabilité de définir les normes d'accréditation de CPA médiateurs compétents;
- La campagne publicitaire pancanadienne, qui a mis de l'avant les portraits de sept authentiques CPA, dont le Québécois Alexandre Ferreira-Silva;
- La création de capsules vidéo permettant de diffuser à plus grande échelle toute l'information concernant les voies d'accès à la profession et les perspectives d'emploi;

La présidente du Conseil a aussi fait état de certains événements qui ont marqué négativement la dernière année :

- La déception du logiciel d'examen qui a perturbé l'Examen final commun des candidats à la profession l'automne dernier; et plus récemment,
- La pandémie de la COVID-19.

Elle remercie les membres de son Conseil d'administration pour leur travail et les bénévoles œuvrant au sein des divers de comités de l'Ordre. Elle est particulièrement heureuse de souligner le fort sentiment d'appartenance de tous les employés de l'Ordre.

6. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

La présidente, chef de la direction et secrétaire de l'Ordre présente aux membres de l'assemblée, à titre informatif, les faits saillants des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020 lesquels ont déjà été analysés et approuvés par le Conseil d'administration. La vice-présidente, Administration, finances et soutien aux membres se rend disponible pour répondre aux questions des membres. Quelques questions ont été posées et celles-ci seront affichées avec les réponses sur le site Web de l'Ordre. Les membres de l'assemblée sont satisfaits des réponses obtenues.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE RELATIF À LA CONSULTATION SUR LA COTISATION ANNUELLE 2021-2022 DES MEMBRES DE L'ORDRE

La présidente, chef de la direction et secrétaire de l'Ordre présente les résultats de la consultation des membres. Elle rappelle que l'avis de consultation aux membres a été transmis par courriel le 5 août 2020. La période de consultation s'est étalée du 5 août au 10 septembre 2020. Un rappel aux membres a été fait par le biais du Bulletin CPA le 13 août 2020.

Elle mentionne que 27 membres ont émis des commentaires, en date du 10 septembre 2020, répartis comme suit :

- 4 membres en cabinet
- 6 membres en entreprise
- 12 membres en fonction publique / parapublique
- 3 membres retraités
- 2 membres non spécifiés

Treize membres étaient favorables à la proposition de cotisation pour 2021-2022 et treize étaient défavorables. Leurs préoccupations se divisent en trois catégories, notamment la pandémie, la perte d'emploi et les catégories de membres pour la cotisation.

La présidente, chef de la direction et secrétaire de l'Ordre souligne que l'Ordre doit conjuguer une gestion serrée des finances avec la nécessité d'investir les ressources que commande l'évolution de la profession et l'accompagnement des CPA dans un monde en plein changement. L'Ordre s'assure d'avoir un cadre financier adéquat qui lui permet de réaliser pleinement son plan stratégique et sa mission de protection du public.

Elle souligne également que le renflouement du solde de fonds non affectés permettra de couvrir la hausse normale des dépenses et les principaux investissements prévus dans l'actualisation du modèle d'affaires du développement professionnel, l'accélération du virage numérique et le programme de formation professionnelle des futurs CPA.

Quant à la rémunération du président, du vice-président et des autres administrateurs qui a été proposée par le Conseil pour l'exercice financier 2020-2021, l'Ordre n'a reçu aucun commentaire. Les membres sont donc en accord avec les rémunérations proposées.

La présidente du Conseil souligne que l'Ordre poursuivra ses réflexions en fonction des commentaires obtenus.

La présidente, chef de la direction et secrétaire de l'Ordre profite de cette occasion pour mettre l'année qui vient en perspective et donner un avant-goût des grands dossiers qui occupera l'Ordre au cours des prochains mois. Ces dossiers sont les suivants :

- La pandémie de la COVID-19 – Report d'un éventuel retour aux bureaux de l'Ordre en janvier 2021;
- La migration vers des solutions commerciales des infrastructures technologiques plutôt que développées sur mesure, et l'utilisation de solutions infonuagiques;
- Les ratés du logiciel d'examen Surpass lors de l'épreuve de septembre 2019;

- La campagne publicitaire afin de mettre à l'avant-plan les chiffres de la réalité des affaires et de mettre à profit l'expertise financière des CPA auprès des organisations;
- La reprise de l'activité parlementaire, notamment pour les projets de loi :
 - No 53 pour resserrer l'encadrement des agences de crédit;
 - No 60 pour proposer des modifications à la Loi sur la fonction publique;
 - No 61 pour relancer l'économie, tel qu'il sera modifié, et
 - No 64 pour protéger les renseignements personnels.

8. CONSULTATION DE L'ASSISTANCE SUR LA COTISATION ANNUELLE 2021-2022 DES MEMBRES DE L'ORDRE

La présidente du Conseil invite les membres à prendre la parole puisque, conformément au *Code des professions*, ils sont à nouveau consultés aux fins de la fixation de la cotisation annuelle 2021-2022 et de la rémunération des membres du Conseil. La vice-présidente, Administration, finances et soutien aux membres se joint à nouveau pour répondre aux questions, s'il y a lieu. Quelques questions ont été posées et des réponses ont été fournies. Les questions et les réponses seront affichées sur le site Web de l'Ordre.

9. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE – RÉSULTATS DES ÉLECTIONS 2020

La présidente, chef de la direction et secrétaire de l'Ordre informe les membres de l'assemblée des résultats des élections par vote électronique aux postes d'administrateurs au Conseil, dont le dépouillement a eu lieu le 17 juin 2020 :

Membres élus au Conseil d'administration :

- Monsieur Nicholas Tremblay, CPA, CGA (région électorale n° 1 – Saguenay/Lac Saint-Jean/Est du Québec) – élu par acclamation pour un deuxième mandat;
- Monsieur Benoit Lavigne, CPA auditeur, CA (région électorale n° 3 – Mauricie/Centre-du-Québec/Estrie/Lanaudière) – élu par acclamation pour un troisième mandat;
- Monsieur Émilio Boulianne, FCPA, FCGA (région électorale n° 4 – Montréal) – élu à la majorité des voix exprimées pour un premier mandat;
- Monsieur Mario Gariépy, FCPA auditeur, FCA (région électorale no 5 – Montérégie) – élu à la majorité des voix exprimées pour un deuxième mandat.

Les membres élus au Conseil d'administration ont un mandat d'une durée de 3 ans. La présidente, chef de la direction et secrétaire de l'Ordre leur souhaite la bienvenue.

10. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020-2021

La présidente, chef de la direction et secrétaire de l'Ordre présente aux membres de l'assemblée les membres du Conseil d'administration de l'Ordre des CPA du Québec pour 2020-2021 soient :

- Monsieur Jean-Philippe Allard, CPA, CMA
- Monsieur Nazir Badaroudine, administrateur nommé par l'Office des professions
- Madame Danielle Boucher, administratrice nommée par l'Office des professions
- Monsieur Émilio Boulianne, FCPA, FCGA
- Monsieur Pierre G. Brodeur, CPA auditeur, CA
- Maître Geneviève Foster, administratrice nommée par l'Office des professions
- Monsieur Mario Gariépy, FCPA auditeur, FCA
- Monsieur Yves Hébert, B.A.A., administrateur nommé par l'Office des professions

- Madame Nathalie Houle, FCPA, FCMA, présidente du Conseil
- Madame Sylvie Juneau, CPA, CA
- Madame Andrée Lavigne, CPA auditrice, CA
- Monsieur Benoit Lavigne, CPA auditeur, CA
- Madame Christine Roy, CPA auditrice, CA
- Monsieur Nicholas Tremblay, CPA, CGA

À la suite de la démission en juillet dernier de madame Sonia Boisvert, FCPA auditrice, FCA, un poste sera remplacé par cooptation pour la région de Montréal. La présidente, chef de la direction et secrétaire de l'Ordre souligne qu'à la séance du Conseil qui suivra l'AGA, le Conseil d'administration élira les membres du comité exécutif pour 2020-2021.

11. ADOPTION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

La présidente du Conseil présente les deux prochains points sur la rémunération des administrateurs élus.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

- QUE l'assemblée soit exemptée de la lecture des projets de résolution 11a) et 11b) pour l'adoption de la rémunération des administrateurs élus.

AGA 2020/2021

74

ADOPTÉE

- a) Adoption de la rémunération du président et du vice-président du Conseil pour l'exercice financier 2021-2022

À la lumière des faits exposés, les membres de l'assemblée RENDENT LA DÉCISION suivante :

ATTENDU la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration adoptée par le Conseil en juin 2018 à la suite de l'analyse comparative réalisée à cette fin;

ATTENDU que cette politique a été soumise aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle en septembre 2018;

ATTENDU que la rémunération du président et du vice-président du Conseil d'administration tient compte du temps qu'ils doivent consacrer à leurs fonctions et vise également à attirer des personnes de talent sans pour autant qu'une telle rémunération vise à les compenser entièrement;

ATTENDU que conformément à la politique de rémunération, la rémunération du président et du vice-président du Conseil est établie en fonction d'un étalon de mesure, soit le salaire du vérificateur général du Québec en vigueur pour la période correspondant à l'exercice financier de l'Ordre;

ATTENDU que la politique de rémunération a fixé respectivement à 40 % et à 10 % de la rémunération du vérificateur général du Québec la rémunération du président du Conseil et du vice-président;

ATTENDU que la rémunération du vérificateur général du Québec pour l'exercice financier 2020-2021 est de 230 091 \$ et qu'elle peut être ajustée en cours d'année;

ATTENDU que la rémunération du président du Conseil d'administration pour l'exercice financier 2021-2022 est fixée à 92 036 \$ et qu'elle pourrait être ajustée en fonction de l'évolution de la rémunération du vérificateur général du Québec en cours d'année;

ATTENDU que la rémunération du vice-président du Conseil d'administration pour l'exercice financier 2021-2022 est fixée à 23 009 \$ et qu'elle pourrait être ajustée en fonction de l'évolution de la rémunération du vérificateur général du Québec en cours d'année;

ATTENDU qu'une allocation de temps de déplacement d'un montant forfaitaire de 200 \$ est versée au président et au vice-président lorsqu'ils parcourent une distance de 100 km et plus aller-retour de leur domicile professionnel au siège social de l'Ordre pour prendre part aux activités qui donnent droit à un jeton de présence pour les autres membres du Conseil d'administration;

ATTENDU que le Conseil d'administration recommande aux membres réunis lors de l'Assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du *Code des professions*, d'approuver la rémunération du président et du vice-président du Conseil d'administration, telle que détaillée dans la présente résolution.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

D'APPROUVER conformément à l'article 104 du *Code des professions*, la rémunération du président et du vice-président du Conseil d'administration, telle que détaillée dans la présente résolution.

AGA 2020/2021

75

ADOPTÉE

b) Adoption de la rémunération des administrateurs élus, à l'exception du président et du vice-président du Conseil pour l'exercice financier 2021-2022

À la lumière des faits exposés, les membres de l'assemblée RENDENT LA DÉCISION suivante :

ATTENDU la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration adoptée par le Conseil en juin 2018 à la suite de l'analyse comparative réalisée à cette fin;

ATTENDU que cette politique a été soumise aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle en septembre 2018;

ATTENDU que cette politique a été révisée en juin 2020 pour tenir compte du contexte de pandémie et que conséquemment, les séances du Conseil d'administration doivent être tenues à distance pour une période indéterminée;

ATTENDU que le Conseil d'administration recommande, pour l'exercice financier 2021-2022, le maintien au même niveau qu'en 2020-2021 de la rémunération des administrateurs élus du Conseil d'administration, à l'exception du président et du vice-président, telle que détaillée à l'annexe 1 (Pièce 1);

ATTENDU que le Conseil d'administration recommande aux membres réunis lors de l'Assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du *Code des professions*, d'approuver la rémunération des administrateurs élus du Conseil d'administration, telle que détaillée dans la présente résolution.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

D'APPROUVER conformément à l'article 104 du *Code des professions*, la rémunération des administrateurs élus du Conseil d'administration, telle que détaillée dans la présente résolution.

AGA 2020/2021

76

ADOPTÉE

12. NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE 2020-2021

La présidente du Conseil présente le prochain point sur la nomination de l'auditeur indépendant.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

- QUE l'assemblée soit exemptée de la lecture du projet de résolution pour la nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2020-2021.

AGA 2020/2021

77

ADOPTÉE

Adoption de la nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2020-2021

À la lumière des faits exposés, des questions posées par les membres et des réponses obtenues, les membres de l'assemblée RENDENT LA DÉCISION suivante :

ATTENDU que la nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2020-2021 doit être approuvée par le Conseil d'administration afin d'être soumise à l'approbation des membres lors de l'Assemblée générale annuelle de septembre 2020;

ATTENDU qu'il s'agit du neuvième exercice financier de l'Ordre des CPA et du neuvième mandat de l'auditeur indépendant Richter S.E.N.C.R.L./LLP;

ATTENDU que le mandat de l'auditeur indépendant est d'une durée d'un an, renouvelable sur approbation des membres lors de l'Assemblée générale annuelle;

ATTENDU que la direction a négocié les honoraires d'audit pour l'exercice financier 2020-2021 et qu'elle juge la proposition de l'auditeur indépendant raisonnable;

ATTENDU que le comité d'audit a évalué l'auditeur indépendant en juin 2020;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit du 10 juin 2020;

ATTENDU la recommandation du Conseil d'administration du 22 juin 2020.

Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

D'APPROUVER le renouvellement du mandat du cabinet Richter S.E.N.C.R.L./LLP à titre d'auditeur indépendant de l'Ordre des CPA pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021.

AGA 2020/2021

78

ADOPTÉE

13. COMMENTAIRES ET QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Quelques questions ont été posées et celles-ci seront affichées avec les réponses sur le site Web de l'Ordre. Les membres de l'assemblée sont satisfaits des réponses obtenues.

Certains membres ont félicité la présidente du Conseil et la présidente, chef de la direction et secrétaire de l'Ordre pour cette belle expérience de webdiffusion.

La présidente du Conseil remercie le président et chef de la direction de CPA Canada, monsieur Charles-Antoine St-Jean pour sa présence, madame Roxanne Plante pour la gestion des questions des membres et toute l'équipe de Digicast pour le succès de cette assemblée.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé et sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ de lever l'assemblée. Il est 12 h 30, le 11 septembre 2020.

AGA 2020/2021

79

ADOPTÉE

Présidente du Conseil

Présidente, chef de la direction et secrétaire de l'Ordre

Jetons de présence pour les séances du comité exécutif et du Conseil(*)(**)(***)

- › En personne :
 - Journée (7 heures) : 475 \$
 - Demi-journée (3,5 heures) : 300 \$
 - Session de planification stratégique (1,25 jour) : 600 \$

- › À distance (téléconférence, visioconférence, webconférence) :
 - Séance dont la durée est inférieure à 1 heure : 150 \$
 - Séance dont la durée est supérieure à 1 heure, inférieure à 3 heures : 300 \$
 - Séance dont la durée est supérieure à 3 heures : 475 \$

* Pour les représentants du public, l'Ordre versera la différence entre le montant alloué par l'OPQ et l'allocation prévue ci-dessus.

** Comprenant le temps de déplacement, le temps de préparation et l'assistance à des formations.

***Allocation de temps de déplacement des membres du Conseil d'administration à certaines conditions :

- › Une allocation de temps de déplacement d'un montant forfaitaire de 200 \$ est versée aux membres du Conseil d'administration qui parcourent une distance de 100 km et plus aller-retour de leur domicile professionnel au siège social de l'Ordre pour prendre part aux activités qui donnent droit à un jeton de présence.

Jetons de présence pour les réunions des comités du Conseil(*)(**)(***)

- › En personne :
 - Journée (7 heures) : 475 \$
 - Demi-journée (3,5 heures) : 300 \$
 - Session de planification stratégique (1,25 jour) : 600 \$

- › À distance (téléconférence, visioconférence, webconférence) :
 - Séance dont la durée est inférieure à 1 heure : 150 \$
 - Séance dont la durée est supérieure à 1 heure, inférieure à 3 heures : 300 \$
 - Séance dont la durée est supérieure à 3 heures : 475 \$

* Pour les représentants du public, l'Ordre versera la différence entre le montant alloué par l'OPQ et l'allocation prévue ci-dessus.

** Comprenant le temps de déplacement, le temps de préparation et l'assistance à des formations.

***Allocation de temps de déplacement des membres du Conseil d'administration à certaines conditions :

- › Une allocation de temps de déplacement d'un montant forfaitaire de 200 \$ est versée aux membres du Conseil d'administration qui parcourent une distance de 100 km et plus aller-retour de leur domicile professionnel au siège social de l'Ordre pour prendre part aux activités qui donnent droit à un jeton de présence.